



BOYCOTT DU CSA DU SPIP DU FINISTERE

27 novembre 2025

La stupeur, puis la colère. Nous avons de plus en plus de mal à trouver les mots justes face à ce nouvel enchaînement de déclarations, de consignes, de décisions, en décalage total avec la réalité des établissements pénitentiaires et du travail mené par l'ensemble des professionnels qui y interviennent.

On nous apprend donc que le directeur du CP de Rennes-Vézin est démis de ses fonctions suite à l'évasion d'un détenu lors d'une permission de sortie organisée au Planétarium, à Rennes, le 14 novembre dernier, évasion qualifiée de « faute » par M. le Garde des Sceaux. Quelle est sa faute ? Sa participation dans la mise en œuvre d'une décision judiciaire de permission de sortie culturelle, élaborée de façon collective par les professionnels de l'établissement dans le cadre d'une des missions de l'administration pénitentiaire ?

On nous apprend aussi que le collègue CPIP rédacteur du rapport concernant la demande de permission de sortie du détenu évadé a été entendu pendant deux heures par la Police Judiciaire ! Que les autres intervenants accompagnateurs vont l'être également !

Et que fait la Direction interrégionale, plutôt que d'apporter son soutien aux professionnels concernés, et de réaffirmer l'importance de ces permissions culturelles ? Elle décide, après avoir durci drastiquement il y a un mois les conditions d'organisation et d'encadrement de ces permissions, de profiter de cette occasion pour mettre un coup d'arrêt à tous les projets en cours...

C'est ainsi qu'à la maison d'arrêt de Brest, la fameuse nouvelle commission ad hoc en charge de l'examen de ces projets culturels a rendu une fin de non-recevoir à peine deux heures avant la CAP où devaient être examinées les permissions de sortie concernées par ces projets. Faisant fi du travail mené depuis plusieurs mois en amont, notamment par la coordonnatrice socio-culturelle porteuse de ces projets. Faisant fi de l'investissement des professionnels, puisque malgré les exigences d'encadrement durcies, des personnels de surveillance étaient volontaires, malgré leur charge de travail, pour que ces permissions puissent avoir lieu.

Qu'est-ce que la culture ? Un ensemble de traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. C'est donc ce qui est commun à un groupe d'individus, ce qui les unit. Il apparaît donc très utile de faire en sorte que les détenus, qui ont pour leur grande majorité vocation à retourner en société, ait accès à ce commun qui fait sens et qui fait corps.

Par ailleurs, rappelons que la recherche est unanime pour convenir que les aménagements de peine réduisent la récidive, donc augmentent la sécurité publique. Les permissions, de tout type sont l'occasion de préparer, tester, ce futur aménagement de peine. Rappelons également que la sphère des loisirs est reconnue comme un facteur de récidive lorsqu'elle est insuffisamment présente dans le quotidien des personnes suivies.

Votre travail donc, M. le Garde des Sceaux, est d'encourager le développement de la culture dans les établissements pénitentiaires, et non de dénigrer des « activités ludiques et provocantes », et ce au regard de l'objectif qui est le vôtre de prévenir la récidive.

Votre travail, M. le Garde des Sceaux, c'est de faire en sorte que les maisons d'arrêt ne soient plus des cocottes-minutes prêtes à exploser parce que la surpopulation y est endémique et parce qu'il est ainsi impossible de faire accéder chaque détenu aux soins, à l'école, à la formation, à la préparation de sa sortie.

Votre travail, M. le Garde des Sceaux, c'est de donner à la Justice et à l'Administration Pénitentiaire les moyens de travailler, de soutenir les professionnels qui s'investissent dans leurs missions difficiles, et pas de faire tomber les têtes à chaque polémique.

La section locale de la CGT IP et du SNEPAP-FSU du Finistère apporte son entier soutien au Directeur du centre Pénitentiaire de Rennes-Vézin et à l'ensemble des collègues du SPIP 35.

Pour ces raisons, les représentants des personnels ont décidé de boycotter le CSA de ce jour et appellent solennellement notre directions interrégionale, nationale et le ministère à revoir sa position sur la gestion des permissions de sortir et de manière plus générale sur les politiques pénales.

NOUS APPELONS LES PERSONNELS PENITENTIAIRES DE TOUT CORPS A SE REUNIR EN ASSEMBLEE GENERALE LA SEMAINE PROCHAINE SUR CHAQUE ANTENNE